

Image not found or type unknown



se porter partie civile contre un incendiaire

Par **bugalaarette**, le **01/12/2008** à **17:48**

ayant ete victime d'un incendiaire,je viens de recevoir une lettre du tribunal me demandant de me porter porter civile.j 'hesite a engager des frais supplementaires l'incendiaire etant insolvable il faut que je paye un avocat pour me représenter;
qu'ai je a y gagner?